

**2<sup>e</sup> édition  
28 avril 2015**

**ADDENDA À L'ÉNONCÉ  
DES  
SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES**

**AJOUT**

**de**

**MONITEURS DE TCF DANS LES BUREAUX DE RANGÉE D'UNITÉS**

**à**

**L'ÉTABLISSEMENT DE JOYCEVILLE  
(UNITÉS RÉSIDENTIELLES À SÉCURITÉ MOYENNE)**

**AUTORISATION**

Le présent Énoncé des spécifications techniques a été approuvé par le Service correctionnel du Canada en vue de la mise à niveau du système de TCF de l'unité à sécurité moyenne de l'Établissement de Joyceville.

---

**Préparé par:**

**Daniel Smith  
Chef, Entretien des systèmes électroniques  
AC/Ontario**

**Vérifié par :**

**Ingénieur d'installation  
des systèmes électroniques**

**Approuvé par :**

**Directeur, Systèmes de sécurité électroniques**

---

Le présent addenda a pour but de corriger des lacunes relevées dans les spécifications initiales du déploiement de l'alimentation sans coupure dans le cadre du présent projet.

Les modifications suivantes doivent être apportées à la section 4.9 de l'EST initial :

#### 4.9 **Alimentation sans coupure**

- 4.9.1. L'entrepreneur doit remplacer l'alimentation sans coupure (ASC) des armoires d'équipement électronique de la salle SC508 de JVJ03-5 par un modèle d'ASC autonome de plancher. Cette ASC doit être alimentée par le panneau de distribution c.a. de la salle SC508 et alimenter elle-même les 4 commutateurs réseau, ainsi que les 8 postes clients et les 16 moniteurs du système de TCF.
- 4.9.2. L'ASC doit être banchée à un panneau à 10 disjoncteurs.
- 4.9.3. L'entrepreneur doit installer 2 circuits (à chacun desquels est raccordée une boîte électrique à une prise) dans l'armoire de TCF en place dans la salle SC508.
- 4.9.4. L'entrepreneur doit installer un nouveau conduit passant par le grenier et la partie supérieure des bureaux de rangée et le faire descendre à l'intérieur de chacun des locaux déjà identifiés dans l'EST initial où il doit raccorder une boîte électrique double pour alimenter les moniteurs et les postes clients qui y seront installés.

Les modifications suivantes doivent être apportées à l'annexe C de l'EST initial :

#### 4. **Câblage CAT6**

- 4.1. L'entrepreneur doit installer 8 nouveaux câbles CAT6 dans l'infrastructure de conduits en place de manière à fournir une nouvelle prise RJ 45 CAT6 dans chacun des 8 bureaux de rangée, comme il est indiqué en détail à l'annexe D.
- 4.2. L'entrepreneur doit raccorder et étiqueter tout le câblage CAT6 existant branché aux baies de raccordement CAT6 dans l'armoire de TCF de la salle SC508 de JVJ03-5 et fournir les câbles de raccordement CAT6 pour connecter tous les dispositifs périphériques à leurs commutateurs respectifs. Tous les câbles sont fixés à des rails réducteurs de tension et assujettis au moyen d'attaches velcro.
- 4.3. L'entrepreneur doit utiliser les conduits vides en place partant de la salle SC508 vers la boîte de jonction située dans le grenier au-dessus des bureaux de rangée. Il doit installer un nouveau conduit partant de la boîte de jonction dans le grenier au-dessus des bureaux de rangée, le faire descendre à l'intérieur de chacun des 8 locaux identifiés et y installer une boîte de raccordement CAT6 à une prise.

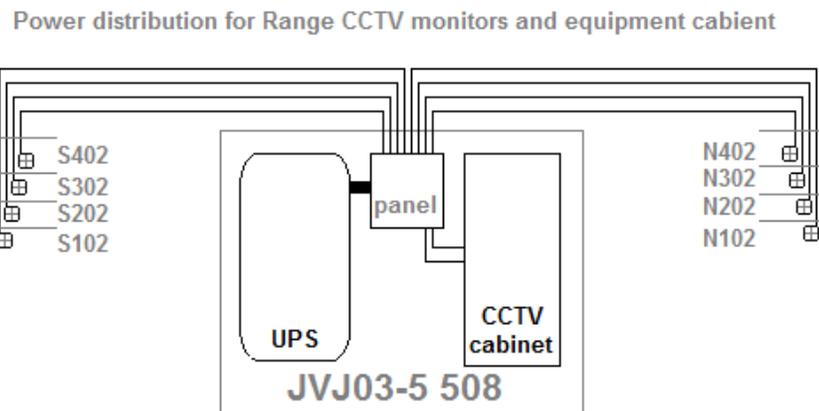
## 5. ASC

- 5.1. L'entrepreneur doit remplacer l'alimentation sans coupure (ASC) des armoires d'équipement électronique de la salle SC508 de JVJ03-5 par un modèle d'ASC autonome de plancher. Cette ASC doit être alimentée par le panneau de distribution c.a. de la salle SC508 et alimenter elle-même les 4 commutateurs réseau, ainsi que les 8 postes clients et les 16 moniteurs du système de TCF. L'ASC doit fournir de l'électricité pendant 20 minutes à tout l'équipement branché au panneau de disjoncteurs à fournir en vertu du présent contrat.
- 5.2. L'ASC fournie doit signaler l'état du réseau et être programmée dans les ordinateurs SIAE du pupitre du PPCC pour indiquer à l'opérateur du PPCC les pannes d'ASC, les pannes d'alimentation secteur et les états de batterie faible.
- 5.3. L'installation d'une nouvelle ASC dans les salles 003 et 008 de JVJ03-B est retirée des exigences du présent contrat.

## 6. Électricité

- 6.1. Les spécifications décrites à la section 6.1 de l'EST initial sont retirées des exigences du présent contrat.

Distribution électrique de l'armoire d'équipement et des moniteurs de TCF des bureaux de rangée :



Anglais	Français
UPS	ASC
Panel	Panneau
CCTV cabinet	Armoire de TCF